

Délibération n°2020-06-27a

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.10

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Fixation des attributions de compensation définitives 2020

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	74
Pouvoirs	18
Votants	92

L'an deux mille vingt, le 17 décembre et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 8 décembre 2020 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

**Claude Bauvy** est nommé secrétaire de séance.

#### Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Maryse Badia	à	Sébastien Devallière	Joël Bézanger	à	Philippe Brugère
Tony Calla	à	Mady Junisson	Laëtitia Chapuis	à	Nadine Picard
Danielle Coulaud	à	Eric Ziolo	Sandra Delibit	à	Martine Pannetier
Daniel Escurat	à	Pierre Chevalier	Nathalie Le Gall	à	Jean-François Michon
Sandrine Le Royer	à	Eric Ziolo	Marilou Padilla-Ratelade	à	Jean-Pierre Guitard
Céline Parrain	à	Christophe Arfeuillère	Philippe Pelat	à	Michel Pesteil
Serge Peyraud	à	Claude Bauvy	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Jean-Marc Sauviat	à	Tony Cornelissen	Jacques Sénéjoux	à	Dominique Miermont
Marie-Christine Soulefour	à	Monique Jabiol	Michelle Chaumont	à	Marie-Claude Lepage

- Élus excusés :

Aubessard Anne-Marie ; Bredèche Robert (représenté) ; Bringoux Jeanine ; Galland Baptiste ; Gantheil Robert ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Nirelli Catherine ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Saugerat Michel (représenté) ; Tur Christophe.

**Délibération n°2020-06-27a**

*Vu la délibération n°2020-01-06 du conseil communautaire du 23 janvier 2020 fixant les attributions de compensation transitoires pour l'année 2020 et les modalités de versement ;*

*Vu la délibération n°2020-04-06 du conseil communautaire du 09 septembre 2020 modifiant l'attribution de compensation de la commune d'Ussel ;*

Le président explique que suite à la modification de l'attribution de compensation de la commune au cours de l'année 2020, il convient de valider les attributions de compensation définitives versées aux communes pour l'exercice 2020 comme annexé à la présente.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **VALIDE** les attributions de compensation définitives 2020 comme annexé à la présente.

<b>A l'unanimité</b>	
Votants	92
Pour	92
Contre	0
Abstention	0

**Pour extrait conforme,**

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,**

**À Ussel, le 17 décembre 2020**

Le président,  
Pierre Chevalier

